

Infinéo

by OPT-NC

PERSONNES MORALES - PROFESSIONNELS - SECTEUR PUBLIC

Contrat Espace Entreprises Infinéo

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

En vigueur à compter du 01/07/2026



Sommaire

1. Informations générales	3
1.1. Objet	3
1.2. Identification de l'établissement	3
1.3. Documents contractuels	3
1.4. Définitions	3
2. Conditions d'accès au service	3
2.1. Eligibilité	3
2.2. Souscription	3
2.3. Accès technique	4
2.4. Equipements	4
2.5. Notifications électroniques	4
3. Authentification et sécurité	4
3.1. Identifiants	4
3.2. Authentification forte	4
3.3. Obligations du Client et des Utilisateurs	5
3.4. Usage conforme du service	5
3.5. Perte d'accès / récupération	5
4. Fonctionnalités proposées	5
4.1. Gestion multi-utilisateur	5
4.2. Gestion de compte	5
4.3. Virements et paiements	6
4.4. Cartes bancaires	6
4.5. Prélèvements et mandats	6
5. Valeur des informations	7
6. Autorisation des opérations	8
7. Responsabilité	8
8. Disponibilité du Service	8
9. Suspension du Service	8
10. Données personnelles	8
11. Propriété intellectuelle	8
12. Réclamations	8
13. Modification des CGU	9
14. Résiliation	9
15. Droit applicable	9

1. Informations générales

1.1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'utilisation du service de banque à distance « Espace Entreprises Infinéo » (ci-après le « Service »), proposé par l'OPT-NC à ses clients.

Le Service constitue un service accessoire aux comptes détenus par le Client auprès de l'OPT-NC. Il permet au Client d'accéder à ses comptes et d'en assurer la gestion à distance via un site internet.

1.2. Identification de l'établissement

Le Service est proposé par l'OPT-NC, établissement public à caractère industriel et commercial de la Nouvelle-Calédonie, immatriculé au RIDET sous le numéro 132720001, dont le siège social est situé 2 rue Monchovet, immeuble le Waruna, 98800 Nouméa.

1.3. Documents contractuels

Les présentes CGU complètent :

- la Convention de Compte Courant Postal ;
- les conventions relatives aux comptes d'épargne (Livrets A et B) ;
- les conditions d'utilisation des cartes de paiement et cartes privatives ;
- la notice relative à la protection des données personnelles ;
- la Charte de médiation des services financiers.

Elles ne se substituent pas à ces documents, qui demeurent pleinement applicables.

En cas de contradiction, les dispositions de la Convention de Compte prévalent, sauf stipulation contraire des présentes CGU.

1.4. Définitions

- **Client** : la personne morale titulaire d'un compte ouvert dans les livres de l'OPT-NC.
- **Utilisateurs délégués** : toute personne physique ayant un accès au Service accordé par le ou les représentants légaux.
- **Utilisateur** : toute personne physique ayant accès au Service incluant les représentants légaux et les utilisateurs délégués.
- **Compte** : tout compte de dépôt ou compte d'épargne ouvert auprès de l'OPT-NC.

- **Service** : service de banque à distance Espace Entreprises Infinéo accessible via internet.

2. Conditions d'accès au service

2.1. Eligibilité

2.1.1. Représentants légaux

L'accès au service est réservé aux représentants légaux de la personne morale titulaire d'au moins un compte ouvert auprès de l'OPT-NC.

2.1.2. Utilisateurs délégués

L'accès au Service peut être accordé à des utilisateurs délégués sur demande expresse du ou des représentants légaux, à l'ouverture du compte ou ultérieurement auprès du service client Infinéo.

Dans ce cadre, toute opération réalisée par un Utilisateur délégué au moyen de ses dispositifs d'authentification est réputée effectuée au nom et pour le compte du Client, dans les mêmes conditions que si elle avait été réalisée par ses représentants légaux.

Les représentant légaux peuvent attribuer des droits selon 3 profils :

- Saisie et validation
- Saisie uniquement
- Validation uniquement

Dans le cas où le Client possède plusieurs comptes, les représentant légaux devront choisir sur quel compte l'utilisateur délégué pourra avoir accès.

Le Client demeure seul responsable des habilitations accordées, modifiées ou supprimées par les représentant légaux, ainsi que des conséquences des opérations réalisées par les Utilisateurs délégués dans le cadre des droits qui leur sont attribués.

L'accès est soumis à un processus de vérification d'identité (KYC). L'OPT-NC se réserve le droit de refuser l'accès au Service.

2.2. Souscription

La souscription au Service s'effectue lors d'un rendez-vous physique avec un conseiller financier de l'OPT-NC.

L'activation du Service est subordonnée :

- à la vérification de l'identité du ou des représentants légaux du Client ;

- à la vérification des pouvoirs et habilitations nécessaires ;
- ainsi qu'à la remise des informations et justificatifs requis par l'OPT-NC.

Le Client accepte les présentes CGU lors de la souscription au Service.

L'OPT-NC se réserve le droit de refuser ou de différer l'activation du Service en cas de dossier incomplet, d'informations insuffisantes ou pour satisfaire à toute obligation légale ou réglementaire.

2.3. Accès technique

Le Service est accessible via le site internet www.my.infineo.nc/corporate, susceptible d'évolution.

Chaque Utilisateur doit disposer :

- d'un équipement compatible (ordinateur, smartphone ou tablette) ;
- d'un accès à Internet ;
- d'un numéro de téléphone strictement personnel ;
- d'un environnement technique à jour.

2.4. Equipements

Le Client demeure seul responsable des équipements, terminaux, accès réseau et moyens de communication utilisés par les Utilisateurs pour accéder au Service, ainsi que de leur sécurisation physique et logique.

Les frais liés à l'accès Internet et aux équipements nécessaires à l'utilisation du Service restent à la charge du Client.

L'OPT-NC ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements liés aux équipements, terminaux, réseaux ou moyens de communication utilisés par le Client ou ses Utilisateurs.

L'OPT-NC se réserve la possibilité de faire évoluer à tout moment les prérequis techniques nécessaires à l'utilisation du Service.

Le Client est informé des risques inhérents à l'utilisation d'Internet, notamment en matière de fraude (hameçonnage, hameçonnage par SMS, usurpation d'identité).

2.5. Notifications électroniques

Le Client et les Utilisateurs acceptent de recevoir par voie électronique toute information relative au Service, notamment par courrier électronique, SMS ou notification affichée dans l'espace sécurisé du Service.

Ces communications sont réputées valablement transmises via les coordonnées communiquées à l'OPT-NC.

Il appartient au Client et aux Utilisateurs de veiller à la mise à jour de leurs coordonnées et à la consultation régulière des informations transmises dans le cadre du Service.

Certaines communications réglementaires ou contractuelles peuvent toutefois nécessiter des modalités spécifiques de transmission conformément à la réglementation applicable.

3. Authentification et sécurité

3.1. Identifiants

L'accès et la connexion au Service nécessitent l'utilisation d'identifiants personnels et confidentiels composés notamment d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

Chaque Utilisateur dispose de ses propres dispositifs d'authentification. Un numéro de téléphone mobile personnel et strictement individuel est associé à son accès au Service afin de permettre la mise en œuvre des dispositifs d'authentification forte.

Les identifiants et dispositifs d'authentification sont strictement personnels, confidentiels et inaccessibles.

3.2. Authentification forte

Le Service met en œuvre des dispositifs d'authentification forte conformément à la réglementation applicable. Ces dispositifs peuvent notamment reposer sur :

- Un mot de passe ;
- Un code secret à 4 chiffres ;
- Un code à usage unique transmis par SMS (OTP).

Ces dispositifs sont susceptibles d'évoluer à tout moment afin de répondre aux exigences techniques, sécuritaires ou réglementaires applicables.

Une authentification forte peut notamment être requise pour certaines opérations ou situations considérées comme sensibles, notamment :

- La première connexion au Service ;
- La création ou modification d'un bénéficiaire ;
- Les opérations de virement ;
- Les paiements en ligne ;
- ou lors de connexions périodiques conformément aux exigences réglementaires applicables.

3.3. Obligations du Client et des Utilisateurs

Le Client et les Utilisateurs s'engagent à :

- préserver la confidentialité de leurs identifiants et dispositifs d'authentification ;
- ne pas communiquer leurs identifiants, codes confidentiels ou dispositifs d'authentification à un tiers ;
- utiliser des mots de passe robustes et conformes aux recommandations de sécurité ;
- maintenir à jour les informations nécessaires au fonctionnement du Service, notamment leur numéro de téléphone mobile ;
- signaler sans délai à l'OPT-NC toute perte, vol, détournement, utilisation frauduleuse ou suspicion d'utilisation non autorisée de leurs dispositifs d'authentification ou de leur terminal.

Le Client veille à sensibiliser les Utilisateurs aux bonnes pratiques de sécurité et à la confidentialité des dispositifs d'authentification.

Jusqu'à la notification à l'OPT-NC d'une perte, d'un vol, d'un détournement ou d'une utilisation non autorisée des dispositifs d'authentification, toute opération effectuée au moyen des dispositifs d'authentification d'un Utilisateur est réputée dûment autorisée par le Client, sauf preuve contraire.

L'OPT-NC ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant d'une négligence du Client ou des Utilisateurs dans la conservation ou l'utilisation des identifiants, codes confidentiels, dispositifs d'authentification ou terminaux utilisés pour accéder au Service.

3.4. Usage conforme du service

Le Client et les Utilisateurs s'engagent à utiliser le Service conformément à sa destination, aux présentes CGU ainsi qu'à la réglementation applicable.

Ils s'interdisent notamment toute utilisation frauduleuse, abusive, détournée ou susceptible de porter atteinte à la sécurité, à l'intégrité ou au bon fonctionnement du Service.

Toute utilisation non conforme peut entraîner la suspension ou la résiliation du Service dans les conditions prévues aux présentes CGU.

3.5. Perte d'accès / récupération

En cas de perte, de changement de terminal ou de modification des informations associées aux dispositifs d'authentification, notamment du numéro de téléphone

mobile, le Client ou l'Utilisateur concerné doit procéder sans délai aux démarches de mise à jour nécessaires ou contacter l'OPT-NC afin de rétablir un accès sécurisé au Service.

L'OPT-NC pourra suspendre temporairement l'accès au Service et exiger toute vérification d'identité ou justificatif nécessaire avant toute réactivation des accès.

4. Fonctionnalités proposées

Le Service permet notamment :

4.1. Gestion multi-utilisateur

- Création de plusieurs Utilisateurs délégués avec identifiants individuels et nominatifs ;
- Attribution de droits d'accès personnalisés par profil et par compte bancaire ;
- 3 profils utilisateur possible :
 - Maker : saisie uniquement
 - Checker : validation uniquement
 - Maker + Checker : saisie et validation
- Traçabilité des actions réalisées ;
- Gestion des habilitations par compte bancaire, avec attribution des accès compte par compte pour les Clients multi-comptes.

Les habilitations attribuées par les responsables légaux sont placées sous l'entière responsabilité du Client.

Toute opération initiée ou validée conformément aux droits attribués à un Utilisateur délégué est réputée réalisée au nom et pour le compte du Client.

La création, la modification ou la suppression d'une habilitation ne produit effet qu'à compter de sa prise en compte effective par l'OPT-NC.

4.2. Gestion de compte

- Consultation des soldes (disponible et comptable) ;
- Consultation de l'historique des opérations ;
- Téléchargement du RIB et des 3 derniers relevés de comptes mensuels ;
- Téléchargement des relevés journalier et/ou décadaires sous réserve de souscription à l'abonnement payant ;
- Edition de relevés de comptes à des dates personnalisées ;
- Alerte SMS automatique en cas de passage en solde négatif d'un des comptes bancaires.

Seuls les relevés de compte mensuels, auront une valeur juridique. Les relevés édités à des dates personnalisées

sont fournis à titre informatif et ne constituent pas des relevés de compte au sens contractuel.

Les alertes SMS et les notifications de la banque en ligne sont fournies à titre informatif. Leur absence, leur retard ou leur non-réception ne saurait engager la responsabilité de l'OPT-NC et ne dispensent pas le Client de suivre régulièrement la situation de ses comptes.

La disponibilité des relevés dans le Service ne dispense pas le Client de respecter ses obligations légales et comptables en matière d'archivage.

4.3. Virements et paiements

- Réalisation de virements occasionnels ou permanents, locaux et SEPA COM PACIFIQUE ;
- Réalisation de virements de masse avec saisie manuelle ;
- Réalisation de virements de masse automatisé via l'import de fichier (sous réserve de souscription à l'option Télétransmission)
- Virements gratuits et illimités SEPA COM PACIFIQUE (sous réserve de souscription à l'Option MAX) ;
- Gestion des bénéficiaires (ajout, modification et suppression) ;
- Consultation de l'historique des virements ;
- Gestion des virements permanents (suspension, réactivation, modification et révocation définitive) ;

Toute opération de virement validée conformément aux règles d'authentification et aux habilitations définies par le Client est réputée irrévocable à compter de sa validation, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les virements pourront être effectués uniquement dans la limite des avoirs disponibles.

Sur les comptes épargnes (livret A et B), les virements pourront uniquement être réalisés vers un compte détenu par le titulaire. Aucun virement au bénéfice d'un tiers ne pourra être exécuté. Concernant les virements par le débit d'un livret A ou B, ceux-ci ne peuvent être permanents.

Sur les comptes courants, les virements sont autorisés de compte à compte, vers des comptes bancaires en Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, France, Polynésie Française et DOM.

Les virements réalisés via le Service sont exécutés selon les modalités suivantes :

- les virements à destination de comptes ouverts dans les livres de l'OPT-NC sont exécutés de manière immédiate ;
- les virements à destination de comptes ouverts auprès d'autres établissements bancaires sont

exécutés dans un délai d'un (1) jour ouvré à compter de leur validation par le Client.

Ces délais sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des contraintes techniques, des jours non ouvrés, ainsi que des contrôles réglementaires applicables.

L'OPT-NC se réserve le droit de refuser l'exécution de tout fichier de virement de masse présentant une anomalie technique, un format non conforme ou susceptible de compromettre la sécurité du système d'information.

Le Client est seul responsable des conséquences d'une erreur d'imputation lorsque celle-ci résulte d'une saisie erronée de sa part, notamment dans les coordonnées du bénéficiaire ou le montant de l'opération.

Dans ce cas, sur demande du client l'OPT-NC réalise une demande de retour de fonds auprès du prestataire de services de paiement du bénéficiaire. Lequel reste libre d'y répondre favorablement ou non.

Des frais peuvent être appliqués conformément aux conditions tarifaires en vigueur.

Si les démarches engagées par l'OPT-NC n'aboutissent pas, celle-ci met à la disposition du Client, sur demande écrite, les informations dont elle dispose afin de lui permettre d'exercer, le cas échéant, un recours en vue de la récupération des fonds.

4.4. Cartes bancaires

Affichage en listing de toutes les cartes bancaire associées aux comptes du Client avec notamment les informations suivantes :

- Nom du titulaire de la carte
- Numéro de compte de rattachement
- Date de création
- Date de dernière utilisation
- Date d'expiration
- Statut de la carte

Les informations relatives aux cartes bancaires sont fournies à titre informatif et ne remplacent pas les documents contractuels ou relevés émis par l'OPT-NC.

4.5. Prélèvements et mandats

- Gestion des mandats de prélèvement en place (suspension et réactivation) ;
- Réalisation de prélèvements de masse automatisé via l'import de fichier (sous réserve de souscription à l'option Télétransmission)
- Consultation de l'historique des prélèvements réalisés

Le Service permet au Client de consulter les mandats de prélèvement enregistrés sur ses Comptes, ainsi que de demander la suspension ou la réactivation de certains mandats.

La suspension d'un mandat de prélèvement entraîne le rejet des opérations présentées par le créancier à compter de sa prise en compte par l'OPT-NC. Elle ne vaut pas révocation définitive du mandat, laquelle doit être effectuée conformément aux dispositions prévues dans la convention de compte.

La réactivation d'un mandat suspendu permet la reprise des prélèvements, sous réserve de la présentation d'opérations par le créancier.

La suspension ou la réactivation d'un mandat n'affecte pas les opérations déjà présentées ou en cours de traitement au moment de la demande.

Le Client est informé que la gestion des mandats via le Service n'affecte pas la relation contractuelle existant entre le Client et le créancier. Il lui appartient, le cas échéant, de prendre toute mesure utile auprès de ce dernier.

L'OPT-NC ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une suspension ou d'une réactivation demandée par le Client, notamment en cas de rejet d'opérations ou de litige avec le créancier.

L'OPT-NC se réserve le droit de refuser l'exécution de tout fichier de prélèvements de masse présentant une anomalie technique, un format non conforme ou susceptible de compromettre la sécurité du système d'information.

Les fonctionnalités disponibles sont susceptibles d'évoluer à tout moment afin d'améliorer le Service. Le Client en est informé par tout moyen.

5. Valeur des informations

Le Service permet l'accès aux comptes détenus par le Client à la date de souscription ainsi qu'à ceux ouverts ultérieurement et rattachés au Service.

Les informations accessibles via le Service, notamment les soldes, opérations, historiques et relevés, sont fournies sous réserve des délais de traitement et de mise à jour applicables aux opérations bancaires.

Pour chaque Compte, un solde comptable et un solde disponible sont affichés.

- Le solde comptable tient compte de toutes les opérations définitivement comptabilisées au moment de la consultation.

- Le solde disponible tient compte du solde comptable, des opérations en cours ou à venir, des réservations de fonds et représente le montant effectivement utilisable par le Client. Il peut notamment intégrer des opérations autorisées, telles que certaines transactions par carte bancaire donnant lieu à une autorisation, avant leur comptabilisation définitive qui peut survenir plusieurs jours après le paiement chez le commerçant.

Ces informations sont fournies à titre indicatif et peuvent différer temporairement de la situation réelle du Compte, notamment en raison des délais de traitement des opérations. Seuls les relevés de compte mensuels officiels adressés par l'OPT-NC, sous format papier ou électronique, font foi entre les parties.

Les relevés mensuels accessibles via le Service sont limités aux trois (3) derniers relevés disponibles. Les relevés antérieurs peuvent être obtenus conformément aux conditions prévues dans la Convention de Compte ou sur demande auprès de l'OPT-NC.

Les relevés journaliers et décadaires accessibles via le Service sont conservés sans limitation de durée, sous réserve de la disponibilité des données et des contraintes techniques applicables.

Le Service permet également l'édition de relevés sur des périodes personnalisées. Ces documents sont fournis uniquement à titre informatif. Leur utilisation relève de la seule responsabilité du Client, notamment vis-à-vis de tiers.

L'OPT-NC ne saurait être tenue responsable de l'utilisation faite de ces documents, y compris lorsque les périodes sélectionnées correspondent à celles d'un relevé mensuel officiel.

L'historique des opérations et les relevés de compte constituent des fonctionnalités distinctes.

L'historique des opérations accessible via le Service est disponible sans limitation de durée et permet au Client d'accéder à l'intégralité de ses opérations, sous réserve de la disponibilité des données et des contraintes techniques.

Les enregistrements informatiques et journaux de connexion conservés par l'OPT-NC, relatifs à l'accès au Service et à la réalisation des opérations, constituent des éléments de preuve des opérations effectuées par le Client, sauf preuve contraire. Le Client reconnaît la valeur probante de ces éléments, lesquels sont susceptibles d'être produits en justice.

6. Autorisation des opérations

6.1. Opérations autorisées

Les opérations réalisées via le Service sont soumises :

- aux conventions de compte ;
- aux règles bancaires en vigueur.

6.2. Opérations non autorisées

En cas d'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée par le client, celui-ci doit en informer l'OPT-NC dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de treize (13) mois suivant la date de débit.

Sous réserve des dispositions légales applicables, l'OPT-NC rembourse au Client le montant de l'opération non autorisée, sauf en cas de fraude ou de négligence grave du Client, notamment en cas de manquement à ses obligations de sécurité.

La responsabilité du Client peut être engagée en cas d'utilisation frauduleuse résultant d'un défaut de conservation de ses identifiants ou de ses dispositifs de sécurité.

7. Responsabilité

7.1. Responsabilité de l'OPT-NC

L'OPT-NC est tenue à une obligation de moyens concernant la disponibilité du Service et sa sécurité.

7.2. Limites de responsabilité

L'OPT-NC ne saurait être tenue responsable en cas :

- de défaillance technique ;
- d'indisponibilité du réseau ;
- d'utilisation frauduleuse imputable au Client ;
- de défaut de sécurisation des équipements.

7.3. Responsabilité du Client

Le Client est responsable :

- de l'utilisation du Service ;
- de la sécurité de ses accès ;
- des conséquences de sa négligence.

8. Disponibilité du Service

L'OPT-NC s'efforce d'assurer l'accessibilité du Service 24h/24 et 7j/7. Toutefois, l'accès peut être suspendu,

limité ou interrompu, sans préavis, notamment pour des raisons :

- de maintenance ou d'évolution technique ;
- de sécurité ;
- ou en cas d'événement indépendant de la volonté de l'OPT-NC.

L'OPT-NC se réserve la possibilité de faire évoluer, à tout moment, les fonctionnalités du Service, notamment en ajoutant, modifiant ou supprimant certaines fonctionnalités, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation, sous réserve du respect des obligations légales et réglementaires applicables.

10. Suspension du Service

L'OPT-NC se réserve le droit de suspendre ou de restreindre l'accès au Service, sans préavis, notamment :

- en cas de suspicion de fraude ou d'utilisation non autorisée ;
- en cas de risque pour la sécurité du Service ;
- en cas de non-respect des présentes CGU ;
- pour satisfaire à toute obligation légale ou réglementaire, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Cette suspension ne donne lieu à aucune indemnisation.

12. Données personnelles

Les données personnelles du Client sont traitées aux fins de fourniture du Service, de gestion de la relation client, de sécurité et de respect des obligations légales et réglementaires conformément à la notice dédiée.

Elles peuvent être transmises à des prestataires ou autorités compétentes dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

14. Propriété intellectuelle

Le Service et ses contenus sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée est interdite.

16. Réclamations

Toute réclamation est traitée conformément aux procédures prévues dans la Convention de Compte et la Charte de médiation.

18. Modification des CGU

L'OPT-NC peut modifier les présentes CGU à tout moment. Le Client est informé par tout moyen.

20. Résiliation

Le Client peut mettre fin au Service à tout moment. L'OPT-NC peut également y mettre fin dans les conditions prévues par la réglementation et les conventions applicables.

22. Droit applicable

Les présentes CGU sont soumises au droit applicable en Nouvelle-Calédonie.

Service client Infinéo

Téléphone : 1000 (Appel gratuit)

E-mail : contact@infineo.nc

**Courrier : SERVICE CLIENT INFINÉO
7 RUE EUGÈNE PORCHERON
98 899 NOUMÉA CEDEX**